



OPUS ENREGISTRÉE ?

En cas de perte ou de vol de
votre carte, récupérez le solde
de vos titres non périmés sur
une nouvelle carte OPUS.

ENREGISTRER SA CARTE OPUS, C'EST GAGNANT.

Lorsque votre carte OPUS est enregistrée, vous bénéficiez de la garantie de remplacement en cas de perte ou de vol de votre carte*. Le solde des titres de transport valides sur votre carte OPUS au moment de votre déclaration vous sera alors remis sur une nouvelle carte.

QUI A DROIT À CETTE GARANTIE ?

Tous les usagers qui possèdent une carte OPUS sans photo (à tarif ordinaire).

Les enfants, les étudiants et les aînés profitent d'office de cette garantie, puisqu'ils voyagent avec une carte OPUS avec photo enregistrée, leur donnant accès aux tarifs réduit ou étudiant.

Ce service d'enregistrement est simple et gratuit.

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE CARTE OPUS ENREGISTRÉE?

Présentez-vous auprès d'un agent de station dans n'importe quelle station de métro, au comptoir d'une billetterie métropolitaine, un point de service et de vente d'exo ou dans un centre de service de votre organisme de transport local, muni(e) d'une pièce d'identité avec photo.

Votre carte perdue ou volée sera désactivée.

En échange, vous recevrez une nouvelle carte OPUS sur laquelle vous seront remis vos titres de transport non périmés. Seul le coût de la nouvelle carte OPUS vous sera facturé selon le tarif en vigueur.

**La garantie ne peut s'appliquer sur une carte OPUS expirée depuis plus de 6 mois.*

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE CARTE OPUS

Afin d'enregistrer votre carte OPUS, vous devez remplir ce formulaire.

SVP écrire lisiblement en lettres majuscules.

TOUS LES CHAMPS DOIVENT ÊTRE REMPLIS.

Nom légal :

.....
(Tel qu'inscrit sur la pièce d'identité acceptée)

Prénom légal :

.....
(Tel qu'inscrit sur la pièce d'identité acceptée)

Date de naissance :

____ - ____ - ____
(AAAA-MM-JJ)

Code postal :

Numéro de carte OPUS :

02- _____

02- _____

Les données ci-dessous nous permettent de vous joindre si certaines informations doivent être vérifiées.

Courriel :

.....

Numéro de téléphone :

____ - ____ - ____

QUESTIONS DE SÉCURITÉ

Pour la sécurité de vos données personnelles, vous devez répondre à l'UNE des questions suivantes.

Cette question vous sera posée lorsque vous communiquerez avec un employé du service à la clientèle afin de vous identifier.

Nom de famille de votre mère
à la naissance :

.....

Nom de rue du premier endroit
où vous avez habité :

.....

Nom de votre ville natale :

.....

Nom de votre première école
au primaire :

.....

____ - ____ - ____

Date (AAAA-MM-JJ)

.....
Signature du demandeur/ Usager

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

____ - ____ - ____

Date (AAAA-MM-JJ)

.....
Signature de l'employé/ Organisme de transport

Nouvelle carte
enregistrée émise :

02- _____

INFORMATIONS EN APPLICATION DE LA *LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS* (RLRQ, C. A-2.1)

1. La carte OPUS enregistrée est considérée comme étant une carte OPUS personnalisée. Les renseignements personnels recueillis afin d'émettre la carte OPUS personnalisée sont les renseignements qui sont nécessaires, soit pour vérifier, octroyer ou renouveler le statut des personnes qui sont habilitées à obtenir et utiliser une carte OPUS personnalisée donnant accès à un privilège tarifaire des titres de transport, soit pour le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation d'une carte OPUS personnalisée, le cas échéant;
2. Ces renseignements personnels sont recueillis par l'organisme émetteur de la carte OPUS personnalisée, pour lui-même, pour la Société de transport de Montréal (STM) qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun («Système intégré») au bénéfice des Organismes de transport qui participent au Système intégré ;
3. Les Organismes de transport qui participent au Système intégré sont : l'Autorité régionale de transport métropolitain, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport métropolitain, la Société de transport de Laval, la Société de transport de Montréal, le Réseau express métropolitain et la MRC Joliette;
4. Les fins pour lesquelles les renseignements personnels en question sont recueillis sont les suivantes : a) l'émission, le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation de cartes OPUS personnalisées par les Organismes de transport qui participent au Système intégré ; b) la vente de titres et la perception des recettes de transport en commun ainsi que la répartition de certaines de ces recettes ; c) le remboursement ou la restitution de titres ; d) la gestion du Système intégré ; e) la prévention, la détection ou la répression de la fraude ; f) la planification du transport en commun (sous forme dépersonnalisée).
5. Les catégories de personnes qui pourront, dans l'exercice de leurs fonctions, avoir accès à ces renseignements personnels au sein des Organismes de transport qui participent au Système intégré sont les suivantes : les agents de service à la clientèle, les agents de vente de titres de transport ainsi que les employés et consultants de ces Organismes de transport qui doivent prendre connaissance de tels renseignements afin d'exercer des fonctions reliées à la vente de titres, à la perception ou à la répartition des recettes de transport en commun, à la gestion du Système intégré ou à la planification du transport en commun ;
6. Dans la mesure où les renseignements personnels sont communiqués à des tiers ou à l'extérieur du Québec, le tout sera fait conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;
7. Les renseignements personnels en question sont recueillis sur une base facultative. Les usagers du transport en commun peuvent à leur choix acheter des titres de transport en commun sur des cartes anonymes qui ne donnent lieu à la collecte d'aucun renseignement personnel et qui ne confèrent aucun privilège tarifaire ;
8. Le client qui refuse de fournir les renseignements personnels requis pour l'émission d'une carte OPUS personnalisée ou qui refuse d'établir son identité lors d'une modification, d'un remplacement, d'une réactivation ou d'une annulation d'une carte OPUS personnalisée ou pour obtenir un remboursement ou la restitution d'un titre pourra se voir refuser le service ou le privilège demandé ;
9. Les règles de conservation approuvées par Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont appliquées quant à la conservation et destruction des renseignements personnels ;
10. Toute personne ayant fourni des renseignements personnels afin d'obtenir une carte OPUS personnalisée ou de la faire renouveler, modifier, remplacer, réactiver ou annuler a le droit de consulter les renseignements personnels détenus à son sujet, d'en obtenir copie ou de requérir la rectification des renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou recueillis en contravention de la loi. Pour ce faire, une demande écrite justifiant l'identité du demandeur doit être adressée au Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la Société de transport de Montréal (STM), qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré, à l'adresse suivante :
800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170, Montréal (Québec), H5A 1J6